## Concertation et développement maitrisé des sports de pleine nature

Dispositif de la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI) et du Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) relatifs aux sports de nature

Les enjeux liés aux activités de pleine nature recoupent des dimensions sociales, éducatives et économiques et constituent ainsi des éléments fondamentaux de l'aménagement du territoire. Par ailleurs, la demande croissante en loisirs de nature révèle la nécessité d'encadrer leur développement, qui, mal maîtrisé, peut engendrer des dégradations des espaces naturels, des conflits d'usage et des problèmes de sécurité ou encore de responsabilité.



Le Département a compétence pour favoriser le développement maîtrisé des sports de nature (code du sport). Pour ce faire, il installe une Commission Départementale des Espaces sites et Itinéraires (CDESI). Cette instance de concertation placée auprès du Président du Conseil départementaux est composée d'élus, de représentants de l'Etat, de professionnels, d'associations sportives et des gestionnaires des espaces naturels.

CONTACT

La principale mission de la CDESI est d'accompagner le Département dans l'élaboration de son Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI). Ce document, créé et adopté par le Conseil départemental, est un outil de développement concerté de l'ensemble des activités de pleine nature (escalade, spéléologie, parapente, canoë-kayak, etc.), dont l'objet est de sélectionner et pérenniser les lieux de pratiques sportives de nature, sans compromettre l'intégrité des écosystèmes, l'exercice des autres activités et le droit de propriété.

## DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

**J** 0490161500

③ CONTACTER

